

# Règlement des manifestations

## (Fiche de décharge)

Document à rendre complété et signé à [communication@latrinitesurmer.fr](mailto:communication@latrinitesurmer.fr)

Nom de l'événement :	
Date de l'événement :	
Nom du Président :	

### • Dispositif de secours

La mairie recommande de mettre en place un dispositif de secours pendant la période de l'évènement, adapté au rassemblement (calcul du RIS : [https://unions-pompiers.fr/calcul\\_ris.php](https://unions-pompiers.fr/calcul_ris.php)).

- L'organisateur s'engage à mettre sur place un dispositif de secours toute la durée de l'évènement via une associations agréées de sécurité civile ( liste sur la préfecture du Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/Securite-et-protection-civile/Les-associations-agreees-de-securite-civile>)
- L'organisateur ne souhaite pas mettre en place un dispositif de secours et en assume la responsabilité en cas de problème.

### • Sécurisation des lieux

La mairie recommande à l'organisateur d'engager un ou plusieurs agents de sécurité pour sécuriser l'évènement de jour et de nuit, pour réaliser l'inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement de leur propriétaire, à l'entrée des ERP et du village et si nécessaire, intervenir en cas de personnes suspecte. L'agent de sécurité aura aussi la charge de gérer les barrières anti-intrusion pour laisser le passage des pompiers et forces de l'ordre).

- L'organisateur s'engage à prendre un ou plusieurs agents de sécurité toute la durée de l'évènement via des entreprises agréées de surveillance.
- L'organisateur ne souhaite pas prendre d'agent de sécurité et en assume la responsabilité en cas de problème.

- J'accuse avec lu le Règlement des manifestations et accepte tous les termes de ce règlement.

Lu et approuvé le :

Signature :